



# CONTRAT NON TENU PAR LA SOCIETE MANDATAIRE

Par **LHOMME ARTOIS**, le **04/06/2018** à **20:50**

Bonsoir

Actuellement nouvelle entreprise de Diagnostiques Immo, une société m'a proposé une formation dans le but d'intervenir pour eux sur différentes interventions à leur nom. J'ai suivi une formation qui était payante (j'ai versé un acompte de 250 Euros sur 900 Euros. Ce matin je reçois la facture afin de régler le solde mais depuis la formation cette société ne peut me donner des missions car leur direction générale du travail refuse cet accord (nous sommes 12 dans cette situation)

Que faire, dois je payer le solde en sachant que jamais il n'y aura de missions . Quel sont mes recours SVP

Cordialement